

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÛNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : FRÉDÉRIC COURNET

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et C^o, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

COMÉDIE PARLEMENTAIRE

L'Empire ne nous a pas seulement laissé sa honte à effacer et ses crimes à expier. Il nous a encore légué ses instincts bas et mauvais.

Comme aux beaux jours du troisième Napoléon, on vit de spéculations et d'agio. S'enrichir vite, aux dépens du travailleur, par les moyens les moins avouables, est devenue la règle. L'homme qui se refuse à entrer dans le « courant » est un gêneur, un esprit chagrin, ne rêvant qu'abomination et que Révolution.

Le temps n'est pas aux Labienus. Peut-être est-il bon qu'il en soit ainsi et que cette Société faite d'inégalités et de misères s'ensevelisse dans son propre fumier. C'est au fond que nous trouverons la perle.

Il est certain que la classe dirigeante donne, au point de vue politique comme au point de vue social, qu'il s'agisse de législation, de crédit, d'association, d'industrie ou d'agriculture, le plus frappant exemple d'ignorance et d'incapacité.

Quand elle ne fait pas du byzantinisme, c'est qu'elle a préféré la chinoiserie.

Quel autre nom peut-on donner au rapport de la commission des 23 et aux résolutions qu'elle présente à la ratification de la Chambre ?

Hier, notre collaborateur, Georges Letellier, prévoyait, sur la seule lecture des premières dépêches, et le tempérament de nos députés étant donné, que le résultat final serait la capitulation et de la commission et de la Chambre.

Le rapport de M. Andrieux confirme pleinement cette opinion.

Rarement rapport n'a plus blessé le bon sens, le bon droit, la logique et la loyauté.

C'est un rapport ni chair, ni poisson, ni poil, ni plumes.

Il déclare bien que le congrès est souverain, mais à la façon de ces souverains qui règnent et ne gouvernent pas. Le congrès aura le droit de tout dire et de tout faire, mais à la condition de se taire et d'obéir aux prescriptions ministérielles.

Le projet de la commission ne se sépare que sur un point du projet du gouvernement. C'est celui relatif à la loi électorale en vertu de laquelle les électeurs nomment la Chambre. De par l'axiome : charité bien ordonnée commence par soi-même, la commission a placé la Chambre en dehors et au-dessus de toute discussion. Elle se refuse avec une énergie qui fait sourire et qui tient un peu du désespoir, à laisser discuter son acte de naissance.

Qu'on ne croit pas que sa résistance prenne sa source et sa force dans une question de principe. Ce serait trop la méconnaître. Le rapport ne souffle mot de principes; il ne parle que des inconvénients qu'il y aurait à dissoudre une chambre nouvellement élue. Ce qui veut dire en bon français, je veux dire en français parlementaire : les élections coûtent beaucoup d'argent; nous sortons d'en prendre et ne voulons pas recommencer; que messieurs les sénateurs commencent.

Les journaux opportunistes ne manquent pas de chanter victoire et de mener grand tapage de cette fin pieuse. Ce fameux combat, qui devait nous rappeler celui des trente, se termine comme une bataille à la Trochu. On se replie en bon ordre.

Le Beaumanoir de la Commission, M. Andrieux n'a pas bu son sang, mais en revanche il a versé sur son rapport tout ce que son encrier pouvait contenir de fiel et de venin. L'homme aux gants gris-bleu nous a remis en mémoire le mot appliqué à un autre orateur dont l'éloquence vipérine est demeurée célèbre : « Si vous voulez le voir à la tribune, mettez-y une jatte de lait. »

Le rapporteur Andrieux s'est montré ce qu'il devait être, enflammé et artificiel. S'il repousse avec vivacité la proposition de reviser le paragraphe 2 de l'article 1^{er} de la loi du 25 février concernant le scrutin de liste, il s'élève avec une non moins grande énergie contre la révision pure et simple de notre monarchique Constitution.

Il n'y a pas à se dissimuler que les conclusions de ce rapport sont un premier succès pour le président du Conseil. Il a gain de cause sur la question de la révision limitée. Il semble, il est vrai, qu'il échoue sur le scrutin de liste, mais ce n'est qu'un mirage. M. Gambetta s'est déjà réservé le droit de saisir directement le congrès de la question qui lui tient si fort au cœur. Quoiqu'on en ait dit, il est peu présomptueux, sa réserve étant faite, qu'il pose la question de cabinet devant la Chambre. Il voudra voir et tâter le congrès.

Après cette première reculade, n'est-il pas fondé à croire dans une abdication complète de la Chambre. La commission se composait en majorité des membres les plus résolus, les plus récalcitrants. Que penser des autres ? M. Gambetta n'en fera qu'une bouchée.

On raconte qu'en écoutant le rapport, le président du Conseil se frottait les mains, avec un visible sentiment de satisfaction. Nous le croyons sans peine. Il l'eût dicté lui-même, qu'il n'eût pas été plus favorable à ses intérêts. Il n'est pas jusqu'à son acrimonieux et personnel pris par le rapporteur qui ne mette un atout de plus dans le jeu ministériel. Pour être un maladroit ennemi, certes M. Andrieux peut se vanter de l'être. Reste à savoir si c'est un ennemi ou bien un complice.

L'un ou l'autre selon l'occurrence.

Telle est la moralité de cette comédie.

Frédéric COURNET.

DÉPÊCHES DE NUIT

En télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 24 janvier.

Au Sénat

Le Sénat compte deux représentants radicaux : M. Laborde, de la Seine, et Farines, des Pyrénées-Orientales, tous les deux élus au scrutin du 8 janvier.

Il s'est produit ce fait bizarre : M. Farines a pris place au Sénat sur les bancs de l'extrême droite; il occupe le fauteuil n° 303; il n'y en avait pas d'autre libre. Il se trouve à droite du sénateur Piétri, bonapartiste.

Le commandant Laborde occupe le fauteuil, à gauche du même Piétri, ex-préfet de police sous l'Empire.

Une résolution du cabinet

On assure que si le ministère est mis en minorité sur le projet de révision, tous les ministres, sans exception, suivront M. Gambetta dans sa retraite.

M. Lockroy et la révision pure et simple

On annonce que M. Lockroy prendra part à la discussion sur le projet de révision pour réclamer la révision pure et simple et combattre tout à la fois le projet du gouvernement et celui de la commission.

Les lacunes de la Constitution

On assure que plusieurs députés, élus des lacunes de la Constitution, qui est muette sur la question de révision, au sens limitatif et qui permet de tout remettre en question lorsque la plus légère réforme constitutionnelle est reconnue nécessaire, proposent d'introduire l'article suivant dans la Constitution :

« Les Chambres auront le droit, par délibération séparée, prises chacune à la majorité des voix, soit spontanément, soit sur la demande du président de la République, de décider qu'il y a lieu de reviser la Constitution. »

Elles se réuniront, en ce cas, en Congrès pour procéder à la révision.

Ne seront soumis au vote, et par conséquent à la ratification du Congrès, que les modifications adoptées au préalable dans chacune des deux Chambres, et jamais le Congrès n'aura le droit de sortir de l'ordre du jour qu'elles impliqueront.

Une des conséquences de la crise actuelle

En dehors des questions relatives à la révision de la constitution, les nouvelles politiques sont à peu près nulles.

La crise actuelle arrête les divers mouvements administratifs en préparation dans les ministères, notamment au ministère des colonies, où les mouvements devaient porter sur le personnel de l'administration centrale.

C'est ainsi que M. Waldeck-Rousseau a ajourné la convocation des collèges électoraux pour le remplacement des députés élus au Sénat, ainsi que pour l'élection de Béziers, en remplacement de M. Devès, et pour celle du onzième arrondissement, en remplacement de M. Floquet.

L'amendement Fabre

Voici le texte de l'amendement au projet de révision déposé au cours de la séance d'hier par M. Fabre, conformément à l'article 8 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 :

« La Chambre des députés déclare qu'il y a lieu de reviser les lois constitutionnelles en ce qui concerne :

1^o Le paragraphe 3 de l'article premier de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875, sur les rapports des pouvoirs publics ;

2^o Les paragraphes 2 et 3 de l'article premier de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, relative à l'organisation des pouvoirs publics, et les articles 4, 7 et 8 de la loi constitutionnelle du 24 février 1875, relative à l'organisation du Sénat, en précisant, par une disposition transitoire, que la réforme électorale pour l'élection des sénateurs dans les départements ne comportera pas un effet rétroactif et ne sera applicable qu'à partir de 1885.

Une Protestation

Les députés des colonies se sont réunis hier, à deux heures, pour rédiger une protestation collective contre le décret qui nomme un commandant des forces de terre et de mer en Cochinchine.

Ils considèrent que ce décret, signé par le ministre de la marine, constitue un empiètement sur les attributions du ministre du commerce et des colonies.

La Question Janvier de la Motte

M. Janvier de la Motte a renoncé à adresser au ministre des finances une question au sujet de la situation financière de la place et des événements qui se sont produits à la Bourse ces temps derniers. Contrairement à ce qui a été annoncé, les négociations entre la place de Lyon, la Banque de France et le syndicat des agents de change parisiens ne sont pas terminées.

Instruit de ce fait, le député de l'Eure a renoncé à son idée, craignant d'entraver la marche des négociations entreprises et d'en compromettre le succès.

Le Rapport de M. Andrieux

On trouve généralement que le rapport de M. Andrieux est de tournure apprettée, de forme agressive et rempli de soulèvements venimeux.

Sa lecture a produit comme un effet ré pulsif.

La réplique de M. Gambetta va nous donner l'idée du combat entre le lion et le serpent.

La Proposition de la loi Granet

M. Granet, député d'Ariège, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi ayant pour objet d'étendre aux marins de l'inscription maritime, dont la pension a été liquidée avant la loi du 11 avril 1881, les avantages de cette loi, et de supprimer la retenue sur ceux de ces marins en possession de la pension dite demi-solde qui continuent à naviguer.

Le Conseil supérieur de la guerre

Le conseil supérieur de la guerre s'est réuni hier matin, sous la présidence du ministre, pour examiner les questions suivantes :

- 1^o Moyen de repatrier les troupes de Tunisie et d'Algérie;
- 2^o Bases de la Constitution d'un noyau de troupes permanentes pour l'armée d'Afrique;
- 3^o Organisation, en France, de troupes disponibles en dehors de la constitution normale des corps d'armée.

Ces diverses questions entrent en grande partie dans l'exécution du programme développé à la tribune de la Chambre par le général Campenon.

La Commission des Crédits supplémentaires

La commission des crédits supplémentaires et extraordinaires s'est réunie hier. Elle a constitué son bureau, maintenant le bureau d'âge : M. Duvaux, président; M. Develle (Eure), secrétaire.

MM. Loubet, Liouville, Dubost et Héraul rendent compte des réflexions qu'ils

sont chargés de transmettre de la part de leurs bureaux, déclarant qu'ils ont mandat d'examiner le plus tôt possible, parmi les crédits demandés, ceux-là surtout qui présentent un caractère d'extrême urgence. Laisant à la commission générale du budget, dont ils souhaitent la prompt nomination, le soin de délibérer sur les questions qui rentrent dans ses attributions ordinaires.

M. Bienvenu demande si la commission voudra faire des rapports spéciaux sur chacun des projets.

M. Liouville estime qu'un rapport d'ensemble est préférable, en réponse au cahier d'ensemble qui est soumis, suivant l'usage de ces sortes de projets, sauf à rapporter à part ceux qui seraient présentés isolément ou avec un caractère spécial.

M. Héraul appuie les considérations développées par M. Liouville, et après un échange d'observations entre MM. Bisseuil, Dubost, Wilson, il est convenu que, dès la prochaine séance, chacun des membres sera appelé à donner son avis sur les propositions du cahier d'ensemble des crédits qui a motivé la nomination de la commission et sur les projets spéciaux qui lui sont déjà renvoyés; chemin de fer du Sénégal, exposition de Vienne, remboursement des obligations à court terme échues en 1881.

La proposition Lacretelle

La deuxième commission d'initiative parlementaire a entendu hier M. de Lacretelle, au sujet de sa proposition relative à la création d'asiles pour les enfants trouvés. Les membres de la commission ont paru vivement touchés des motifs invoqués par M. de Lacretelle en faveur de sa proposition. Il n'est pas douteux qu'elle ne soit prise en considération.

Le Traité Franco-Anglais

La commission des traités de commerce s'est réunie hier pour entendre M. Rouvier. Le ministre du commerce a déclaré que les négociations avec l'Angleterre touchaient à leur fin et que l'on pouvait, dès aujourd'hui, avoir l'assurance que le traité serait conclu.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Paris, 24 janvier.

En présence de la démission certaine de M. Gambetta, le président de la République a fait appeler à l'Élysée MM. de Freycinet, Léon Say, Andrieux et Jules Ferry.

M. Léon Say serait chargé de la présidence du Conseil.

Les divers portefeuilles seraient ainsi répartis :

- Léon SAY, finances.
- ANDRIEUX, intérieur.
- DE FREYCINET, affaires étrangères.
- JULES FERRY, instruction publique.
- Général LEWAL, guerre.
- BOYSSET, justice.
- COCHERY, postes et télégraphes.
- AMIRAL JAURÈS, marine.
- WILSON, commerce.
- DEVINOT, travaux publics.
- DEVÈS ou ROGER, agriculture.
- TURQUET, arts.

LES JOURNAUX

Paris, 24 janvier.

Paris affirme que si le ministère est mis en minorité sur le projet de révision, tous les ministres sans exception se retireront avec M. Gambetta.

— Le *Clairon* prend parti pour M. Gambetta contre M. Andrieux. Ce préfet à poigne, cet expulseur en gants gris-bleu venant stigmatiser la tyrannie lui paraît un comble.

— Le *Républicain français* contient sa rage. Elle dit seulement que le rapport de M. Andrieux a paru empreint d'un ardeur un peu vive.

Le même journal constate l'attitude réservée de la Chambre.

— Le *Siècle* annonce que les cabinets de Paris et de Londres acceptent une nouvelle prorogation d'un mois pour le traité de commerce.

— Le *Figaro* croit qu'un arrangement interviendra; la Chambre voterait la révision limitée, suivant le projet du gouvernement, et M. Gambetta renoncerait à inscrire le scrutin de liste dans le projet de révision, se réservant de le porter directement devant le Congrès.

— Le *Parlement* dit que la commission des 23 n'a pas apporté, dans ses délibérations, le calme et la maturité nécessaires, et a formé son rapport sous une trop vive impression personnelle. L'accueil qui lui a fait la Chambre permet de concevoir quelques faibles espérances.

— L'Union républicaine dit que le rapport de M. Andrieux, rédigé comme un réquisitoire, est le fidèle miroir des passions agitant une majorité incohérente.

— La *Justice* dit que si une majorité se formait en faveur du scrutin de liste, on se trouverait entre deux modes de scrutin sans pouvoir en employer aucun, comme on se trouve déjà entre deux Chambres.

— La *République française* assure que la Chambre se prononcera très haut pour la révision limitée. Le différend porte uniquement sur le scrutin de liste; or le gouvernement ne demande pas à la Chambre de faire du scrutin de liste un article de la Constitution, mais simplement d'inscrire cette question parmi celles soumises au Congrès, qui la résoudra en toute liberté.

— La *République française* conclut en demandant un vote de confiance pour M. Gambetta.

— Tous les journaux, entre autres le *Siècle*, le *Parquet*, la *Lanterne*, le *Constitutionnel*, blâment la forme du rapport de M. Andrieux.

INTERIEUR

Paris, 24 janvier.

LE DINER LÉON SAY

Un grand dîner politique a été donné hier pour fêter la réélection de M. Léon Say comme sénateur de Seine-et-Oise, la plupart des conseillers généraux de ce département y assistaient; de nombreux toasts ont été portés à la République.

ACTES OFFICIELS

Le *Journal officiel* annonce que M. Balny-Davricourt est nommé secrétaire d'ambassade à La Haye.

M. Lefavre, consul à New-York, est nommé officier de la Légion d'honneur, et M. Barrère, secrétaire d'ambassade, nommé chevalier.

M. Kroetzer, consul à Livourne, est nommé sous-directeur du Nord à la direction des affaires commerciales.

Sont promus colonels d'artillerie : MM. Audoy, Merlin; lieutenants-colonels : MM. Dumord, Lefèvre, Gibouin; chefs d'escadron : MM. Vroisin, Honeix, de Laborde, de Labatut, Gravelle, Cohadon; lieutenants-colonels : Foury, Letour, de Longuemur; chefs de bataillon : MM. Braccini, Chapoy, Hirn, Maurice, Dyvoyle, Estraband, Pétitjean, Bougès, Démeritens, Mennétrier, Nigoté et Hugot.

ITALIE ET ALLEMAGNE

Les avis de Berlin démentent les négociations relatives à la visite du roi Humbert à l'empereur Guillaume et ajoutent : « La situation entre l'Italie et l'Allemagne n'est pas encore très claire et les avances de l'Italie sembleraient actuellement un acte de faiblesse. »

CANDIDATURE MAGNIER

M. Edmond Magnier a posé sa candidature, à la députation de Grasse.

ÉTRANGER

AUTRICHE-HONGRIE

Insurrection Dalmate

Trieste, 24 janvier.

Des combats ont eu lieu entre les troupes autrichiennes et les insurgés. De part et d'autre un certain nombre de combattants sont restés sur le carreau.

Entre Libinje et Karito, une patrouille autrichienne de vingt-cinq hommes a été surprise par les musulmans, sous la conduite du bey Osman Begovich, et entièrement détruite.

Le général Jovanovitch demande instantanément des renforts, l'insurrection prenant chaque jour des développements plus considérables.

Actuellement, toute l'Herzégovine et la plus grande partie de la Bosnie, sont en guerre ouverte.

ANGLETERRE

Question Egyptienne

Londres, 24 janvier.

Le *Times* annonce que la situation de l'Égypte s'est améliorée à la suite de la formation du cabinet et des contrôleurs anglais et français.

CHINE

Tremblement de terre

Pékin, 24 janvier.

Un tremblement de terre s'est produit dans la province de Kant-Chéou, en Chine.

Il y a eu 250 morts.

LA BOURSE

A LYON

Il faut avouer que la presse parisienne et conservatrice a de la chance d'être aussi compétente en matière de finances.

Tous le monde, c'est certain, doit être très heureux d'apprendre d'après les appréciations des journaux en question, que du grand financier Bontoux dépend le bonheur et surtout le malheur de plusieurs milliers de personnes. Quelle ne sera pas la consolation des malheureux qui auront perdu leur avoir

quand ils auront appris que ce malheur n'a pour cause que les conseils et la volonté de M. Bontoux, et qu'elle douce satisfaction n'auront-ils pas éprouvée en lisant dans le *Clairon* que Napoléon I^{er}, à Austerlitz, n'était qu'un enfant auprès de M. Bontoux, gagnant les batailles de la Bourse. Que craignez-vous, gens de peu de foi, M. Bontoux n'est-il pas là, avec assez d'argent pour les étrangler tous.

Ne vous souvenez-vous donc plus que les juifs, sous la baguette de Moïse, frôlèrent dans le désert une eau rafraîchissante.

Nos lecteurs nous permettront d'inscrire les consolations du *Clairon* à la dernière page du catéchisme, et de les considérer comme un nouveau miracle.

Les *Débats*, heureusement, apprécient mieux la situation financière actuelle, et ce journal estime que les banquiers juifs qui passent pour avoir fait couler l'échafaudage spéculatif, pourraient bien être un simple accessoire.

Nous ne retenons qu'une chose, dans cet immense désarroi, c'est que l'Union générale, après avoir favorisé et encouragé outre mesure la spéculation, n'a pas soutenu ses propres valeurs, et a, par ce seul fait, plongé dans la consternation, ceux qui avaient confiance en elle.

Une foule de projets ont été mis en avant pour remédier à la crise que nous traversons. Tous ces projets ont été successivement démentis.

On parle de facilités données par la Banque de France qui prêterait sur des titres, qui jusqu'à présent, n'étaient pas admis par elle.

Ceux qui propagent ces nouvelles ignorent sans doute, que la Banque ne peut, sans une décision de son Conseil, modifier le mode et le quantum de ses avances. — Tout cela demande du temps — et en attendant ces changements, le commerce est aux abois.

Voilà le côté grave de la situation.

Admettons pour un instant, que le groupe des banquiers Parisiens ou la Banque de France consentent à faire une avance qui permette de sauver l'Union générale.

Que deviendront les négociants qui, en dehors de tous les tripotages de la Bourse, voient leur banquier fermer leur caisse ?

Et si ces commerçants ne peuvent faire face à leurs échéances, qui viendra à leur secours ?

Nous croyons que c'est au gouvernement à répondre à cette question, qui intéresse le plus grand nombre, et qui s'attache aux intérêts vitaux de notre pays.

Le noué gordien est là, et la solution la plus pressante est d'empêcher la ruine du commerce et de l'industrie, avant celle des spéculateurs.

(A suivre.)

LA CRISE FINANCIÈRE

Nous empruntons au *Salut Public* les renseignements suivants sur la situation de notre place :

LA SITUATION

Beaucoup de bruit et de paroles, et peu de résultat effectif : tel est, en deux mots, le bilan de la journée d'hier.

Il y a comme un foisonnement de projets destinés à sauver la situation. Bien peu sont capables de supporter un examen, même superficiel. Les auteurs sont les seuls à les prendre au sérieux et à leur accorder pleine confiance.

Bornons nos ambitions, et au lieu de reproduire les innombrables systèmes qui nous sont soumis, contentons-nous de dire ce qui est dans le domaine des faits accomplis.

Nous avons expliqué hier qu'il ne s'agissait plus, à l'heure actuelle, que du parquet de Lyon, les difficultés relatives à l'Union et au parquet de Paris ayant été levées par le syndicat des banquiers. Depuis lors, nous avons fait un pas de plus. La caisse de prêts sur titres, destinée à faciliter les moyens de se procurer de l'argent, sera formée par la Banque de France, au moyen d'une extension de son règlement.

C'est l'affaire d'un décret du président de la République, et dès à présent tout le monde est d'accord.

La Banque de France n'avance des sommes sur dépôt d'actions ou d'obligations que lorsqu'on lui apporte des titres acceptés par elle.

Toutes les actions et obligations de chemins de fer étrangers par exemple, sont en dehors de cette faveur.

D'après le projet en préparation, on étendra dans une large mesure les facilités accordées par la Banque, qui mettrait cent millions à la disposition de Lyon.

Cet engagement n'a pu être obtenu qu'au moyen d'une garantie donnée par les principaux banquiers et négociants de notre ville.

On leur a demandé de garantir trente millions sur la somme que la Banque mettrait à notre disposition.

Dès hier soir, vingt-huit millions étaient souscrits. Le complément a dû être obtenu dans la journée.

Donc voilà un premier et important résultat acquis. Les acheteurs de valeurs dépréciées, qui éprouvent de la gêne à se créer des ressource-

ces pour en prendre livraison chez leur agent de change, chercheront dans leur portefeuille, et s'ils y découvrent des obligations lombardes, des actions de Saragosse, etc., ils pourront en obtenir 50 0/0 de leur valeur.

D'autre part, la restitution de la Banque de Lyon et de la Loire, qui est en bon voie et qui lui permettra de payer son compte débiteur chez les agents de change; puis la prise de possession par l'Union de ses propres valeurs qui restaient en portefeuille, viendront soulager d'autant le parquant de Lyon, qui commencera à se trouver à la tête de remboursements d'une certaine importance.

En fait, et si nous écartons pour le moment la grosse question de l'Union nouvelle, le parquet de Lyon n'a plus besoin que de trente à quarante millions pour le tiers d'affaire.

Bien entendu, nous admettons comme un point indiscutable l'attribution définitive aux porteurs actuels des actions qu'ils détiennent seulement à titre de mandat, et nous ne nous inquiétons que des différences à leur payer. Ces différences pourraient être réglées, moitié en argent, moitié en bons de la caisse syndicale, gagés sur une augmentation des droits perçus sur les marchés.

Dans cette hypothèse, nous obtenons un double avantage: En premier lieu, tous les titres flottants et qui donnaient prise à des reports exagérés, sont classés dans des prix raisonnables. En second lieu, la chambre syndicale peut faire face, par ses ressources actuelles, par un emprunt de première importance, et par les bons qu'elle émettra, à tous les écarts résultant de la différence des cours entre le 31 décembre et le 31 janvier.

Notons, d'ailleurs, que le marché sera allégé, dans une mesure capitale, par cette consolidation des titres flottants et que les vendeurs, au lieu de se trouver en face d'un stock énorme de valeurs en l'air, devront reprendre à la Bourse ce dont ils ont besoin pour se liquider, en aidant eux-mêmes à la hausse.

Malheureusement, il y a un point noir dans l'Union nouvelle.

Les uns demandent qu'elle soit, non pas seulement retardée, mais encore débarrassée des opérations faites au marché en banque. Ils prétendent que sans cette amputation nécessaire on n'arrivera pas à se reconnaître au milieu d'engagements inextricables et irréalisables en argent.

Les autres objectent que les agents de change ayant pris eux-mêmes l'initiative de la création de ces sortes de transactions, ils ne peuvent les traiter comme celles de la coulisse à Paris.

Ils ajoutent que, si l'on supprime les ventes d'actions de l'Union nouvelle, on fait le jeu des acheteurs de Paris en ruinant tous ceux qui avaient souscrit et payé le dépôt sur les unions anciennes. C'est-à-dire la majeure partie des capitalistes lyonnais qui n'ont rien de commun avec les spéculateurs et qui ont fait une opération parfaitement logique et licite.

Nous n'avons jamais préconisé l'annulation réclamée. Nous nous sommes bornés à indiquer un desideratum et nous persistons à croire que, sur ce point, on ne saurait se montrer trop prudent pour ne pas froisser des intérêts respectables.

Nous émettons les idées qui nous paraissent judicieuses et honnêtes, et prions nos lecteurs de ne pas s'indigner, comme quelques-uns l'ont fait, parce que les solutions indiquées à taton ne répondent pas à leurs préoccupations et surtout à leurs calculs.

Enfin, un autre projet plus vaste et plus radical consisterait à demander au gouvernement de venir au secours des places compromise, — Bordeaux a subi aussi le contre-coup, — au moyen d'un emprunt dont les intérêts seraient assurés, en grande partie, par un impôt sur les affaires de Bourse.

Il ne faut pas, en effet, se méprendre sur les conséquences de la crise. Si on ne l'enraye pas, elle ruinera la France. Lyon, en particulier, sera virtuellement en état de faillite.

Le crédit disparaîtra et du petit au grand, du marchand d'herbage au banquier ou au fabricant de soieries, tout le monde sera jeté à la côte comme des navires battus par la tempête.

On ira-t-on chercher les impôts? Ce ne sera plus la peine alors de discuter les traités de commerce, les industries sombreront les unes après les autres; les magasins les plus luxueux fermeront leurs portes et les propagateurs de la crise régneront au milieu d'un silence de mort.

Et les ouvriers, ils mourront donc de faim à la suite de la cessation du travail national?

Ce n'est pas ainsi qu'on doit comprendre

les devoirs des citoyens au milieu d'une catastrophe pareille.

Les Allemands peuvent se réjouir de ce qui arrive. Nous autres pas, quelle que soit d'ailleurs notre opinion sur les causes premières de la crise.

Cette opinion nous n'avons pas à la formuler de nouveau. Bien longtemps avant ce qui arrive, nous avons crié par dessus les toits que nous courions aux abîmes. Maintenant nous ne voulons pas imiter le pédagogue et nous sommes de l'avis de l'enfant qui se noie:

Tire-moi d'abord du danger, Tu feras après ta harangue!

LES TOUQUETS DE LOUTRE

Nous empruntons au Temps l'article fort curieux que voici:

A l'heure qu'il est on commence à se remettre un peu de la plus chaude alarme qu'aient vue la Bourse depuis bien des années. Le krach, ce terrible krach viennois, qui a si fort appauvri l'Autriche en deux jours et dont Johann Strauss a tout simplement donné le nom à une de ses valses, ce qui fait que Vienne a dansé sur ses propres ruines, le krach ou le spectre du krach est apparu aux Parisiens. Il a fait palir les Lyonnais. Il a jeté l'alarme parmi les Touquets de loutre et dans le Pays des fourrures.

On appelle ainsi, d'un côté, les femmes qui jouent, les timbalières, comme je les ai appelées; de l'autre, des gens du monde qui se groupent, couverts de paletots fourrés d'astrakhan ou de loutre, dans un coin de la Bourse. Au Pays des fourrures, on avait, ces jours derniers, des figures terriblement allongées ou convulsées. « Comment me trouvez-vous? demandait, après une défaite, un général battu au prince de Ligne. — Eh! je vous trouve, monsieur, l'air passablement défaté! » C'est un peu ce qu'il en avait sous l'astrakhan.

Quant au club des Touquets de loutre, sous les manteaux de renard bleu, il n'avait pas meilleur aspect. Faisaient partie des Touquets de loutre une quantité de femmes du monde, notées, cotées, aux banquets de voiture armoriés, et dont quelques-unes, pour être plus à portée des opérations de Bourse, avaient loué des chambres garnies ou non, et là attendaient les cours et donnaient des ordres. La baisse a passé sur les Touquets de loutre comme une rafale. Il est des dots entières englobées en une après-midi, des femmes titrées qui se sont réveillées, l'autre matin, avec telles énormes différences à payer et qu'elles solderont, Dieu sait comment!

Et, tandis que la femme s'affiliait au clan des Touquets de loutre, le mari battait la semelle peut-être sur l'asphalte du Pays des fourrures. Opérations du mari plus opérations de la femme égal une double ruine.

Je n'ose railler ces spéculations. Il y a là tant d'éroulements et de deuils! Il semble qu'un vent de colère ait, en ce moment, passé dans les esprits et qu'on ait respiré cette odeur de haine qui pousse, au temps jadis, les bateliers de la Marne à jeter à l'eau une malheureuse innocente créature qu'ils prénaient pour la femme de Law.

Les rages ne se sont point traduites par ces fureurs, mais il y a eu des regards glacés jetés et des dos brutalement tournés à quelques gens, en plus d'un Cercle. Vengeance sans grosse sanction et qui n'empêche pas l'encasement des bénéfices. Et puis, dira-t-on, c'est la bataille! Ou avez-vous vu des batailles sans qu'il y ait des morts?

Hélas, oui! voilà le mot: la bataille. Notre vie de Paris devient féroce. Plus que jamais, comme dit Shakespeare, le monde est une hutte que les habiles ouvrent avec leurs doigts et les violents avec un couteau. Quand on voit, cahin-caha, doucement, lentement, péniblement, de pauvres gens gagner leur vie, à la sueur de leur front et à la force du poignet, on se demande s'ils n'ont pas fait avec l'existence un marché de dupes. Puis l'orage arrive, la lézarde apparaît, tout le luxe faux s'écale, les richesses de façade s'éroulent et, en fin de compte, au bout du fossé d'écarts et de triomphes font la même culbute au fond du même trou.

Bah! qu'importe! disent les philosophes. Nous aurons bien ri!

ENVOI DE 17 MILLIONS A LYON

Paris, 24 janvier.

Les Débats disent que les mesures prises avec l'appui des plus puissantes maisons de banque continuent pour empêcher une aggravation de la situation de la Bourse; 17 millions ont été envoyés à Lyon pour faire face aux demandes de remboursement aux caisses de l'Union générale.

Des mesures seront prises également avant la liquidation de janvier pour éviter de nouvelles complications à la place de Paris.

EMPRUNT DE 150 MILLIONS

Les impressions continuent à être meilleures, à la suite de l'activité du marché au comptant et de l'unanimité des efforts de la haute Banque pour remédier à la situation.

On assure que la Chambre syndicale des agents de change sera autorisée à contracter un emprunt de 100 ou 150 millions pour constituer une caisse de reports au profit de ses membres dont la situation aurait été minutieusement examinée en commun; cet emprunt serait représenté par des obligations sur lesquelles la Banque avancerait la somme indiquée, jusqu'au complet classement des titres.

BOURSE DE PARIS

Paris, 24 janvier.

Les Bourses de Londres, de Vienne et de Berlin sont mauvaises. Le marché de Paris, malgré ses embarras, fait meilleure contenance.

Le comptant achète beaucoup. Les agents n'acceptent des ordres d'achats à terme que pour les personnes pouvant lever les titres. On continue à étudier toutes les combinaisons de nature à faciliter la liquidation.

APRÈS BOURSE

Le marché a été faible et sans affaires nouvelles. Les agents opèrent seulement pour des ordres liquidant les affaires précédentes ou pour les personnes en mesure de lever les titres. Le marché a été presque nul en banque.

MARCHÉ DE LONDRES

Londres, 24 janvier.

Toutes les valeurs sont faibles excepté le 5 0/0 français.

Vienne et Berlin continuent à vendre à Londres, mais cette masse de titres ne peut être absorbée actuellement dans des conditions favorables.

LA BOURSE A LILLE

Lille, 24 janvier.

Le contre-coup de la crise financière se fait sentir ici. Un des financiers de Lille a disparu. Il avait quitté la ville pour assister à la liquidation de quinzaine à Paris. Les difficultés s'étant aggravées, il n'est pas revenu encore.

La riche industrie du Nord est relativement peu touchée. Parmi les victimes, on signale une maison de Roubaix perdant 8 millions.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

L'ÉLECTION DE LA CREUSE

La circulaire suivante est adressée aux électeurs de la 2^e circonscription d'Aubusson:

Chers concitoyens, Permettez à quelques membres du groupe parlementaire auquel se joindront très-certainement Gustave Jourdain, s'il était voté élu, de vous donner le conseil de voter le 29 courant pour cet excellent citoyen.

Jourdain est un des vôtres, il est du pays: ce ne serait pas là un titre bien puissant, s'il n'en avait pas d'autres; mais c'est au moins une raison pour que vous le connaissiez bien et que vous ne lui fassiez pas l'affront de lui préférer des hommes que vous connaissez moins et qui, nous osons le dire, ne le valent pas.

Jourdain, en outre, est pauvre, ce qui n'est pas un grand mérite en soi, mais ce qui cependant en est un, quand la pauvreté est le résultat d'une longue vie de dévouement à la République.

Vous savez tous que Jourdain a, tant qu'il l'a pu, payé de sa personne; qu'il a souffert l'exil pendant plus de vingt ans, car après être venu s'enrôler dans un régiment de marche pour défendre Paris contre les Allemands, lorsque Trochu ne capitula pas et que Vinoy capitula à sa place, Jourdain s'en retourna rejoindre sa femme qu'il avait laissée à Londres où il serait peut-être encore sans un de nous, son ami et parent, Alfred Talandier, qui, à force de démarches, réussit à obtenir pour lui, à Paris, une misérable petite place de visiteur de l'Assistance publique (traitement

4,500 fr. et nulle perspective d'avancement.

Si Jourdain avait économisé sur ces 4,500 fr. les 30,000 fr. que notre compatriote Élection dit être nécessaires pour une acquisition dans la Creuse, ce serait plus fort que dans la Dame Blanche où un simple lieutenant parle d'acheter un château sur ses économies.

Mais nous croyons que notre ami Assolant se trompe, et que vous prouverez en disant Jourdain, qu'un bon patriote républicain et pauvre peut être élu dans la Creuse, même contre un homme aussi riche que M. Cornudet.

Nous osons dire qu'aucun autre candidat ne vous offre les garanties de fermeté, de fidélité et d'intelligence politique que vous donne Gustave Jourdain. Écrivez-le donc, et soyez sûrs que vous n'aurez jamais à regretter cette élection.

BEAUQUIER, BELLOIS, COURMEAUX, DATAS, EUGÈNE DELATTRE, GLOVIS HUGUES, LAISANT, DE LANESSAN, ROGUES DE FILLIOL, ALFRED TALANDIER, TURIGNY, députés de l'extrême gauche.

Comité de l'Alliance

La commission exécutive est convoquée d'urgence jeudi, 26 courant, à 8 heures et demie du soir, au local habituel.

Le Secrétaire du Comité, B. CHARVET.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON

Séance du 24 janvier 1882

PRÉSIDENCE DU DOCTEUR GAILLETON

La séance est ouverte à 8 h. 15.

M. Commissaire l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

M. le docteur Gailleton donne avis au Conseil d'une pétition des habitants de la rue Grégoire et de la rue Tupin-Rompue, afin d'obtenir l'installation d'une lanterne à gaz au coin de la rue Tupin-Rompue.

Cette pétition sera renvoyée à la commission des travaux publics. — Adopté.

M. le docteur Gailleton annonce au Conseil qu'il a reçu de la Société de géographie un portrait tissé de M. Ferdinand de Lesseps; ce portrait est adressé au Conseil et a été fait à l'école de commerce.

Il informe aussi qu'il dépose un dossier très urgent et très important concernant une demande de la Compagnie des Tramways et Omnibus de Lyon.

Cette demande a pour but l'émission de 4,500,000 fr. en obligations.

Il donne quelques explications sur la gestion de cette compagnie pendant l'exercice 1881. Il résulte de documents au dossier, que cette compagnie est dans une excellente situation financière, les bénéfices pour l'année 1881 seraient d'environ 780,000 francs, sur lequel il faut déduire 400,000 francs environ dépensés pour l'exploitation des Omnibus.

La Compagnie demande au Conseil un avis préalable afin de pouvoir procéder au plus tôt à l'émission de ces nouvelles obligations.

M. le docteur Gailleton prie donc la commission à qui sera confié ce dossier, de statuer de suite.

Le Conseil décide que l'examen de cette affaire sera confiée à la commission des finances.

M. Clapot, rapporteur de la commission du budget, propose au nom de cette commission de distraire l'article de ce budget concernant le bureau de bienfaisance.

Il demande que ce crédit qui est de 30,000 francs soit voté immédiatement.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

M. Clapot, au nom de la même commission, demande que le crédit pour indemnité au secrétaire du conseil ainsi qu'aux garçons de bureau, soit voté de suite. Cette indemnité est de 3,500 francs à répartir entre tous.

M. Bessières demande que cette indemnité soit remplacé et reportée sur les appointements.

M. Clapot fait observer que cette somme inscrite au budget 1882, est absolument due à ces employés, attendu qu'elle doit servir à payer les suppléments de travail, faits dans l'exercice octobre 1880 à octobre 1882.

Les conclusions du rapporteur mises aux voix sont adoptées.

M. Bessières. — Des renseignements m'ont été demandés sur la distribution des indemnités accordées aux employés de la mairie centrale ainsi qu'aux employés des mairies d'arrondissements.

Elle eut un soupir étouffé et baissa tristement la tête.

— Ma chère Mathilde, lui dit alors son frère, ce que notre mère ne t'a pas encore appris, ce que tu as besoin surtout de savoir, c'est que M. de Coulange t'aime depuis le jour où il t'a vue la première fois. C'est un grand amour que tu lui as inspiré.

— Tu peux en être convaincue avant qu'il ne le dise lui-même. Tu n'as pas besoin de réfléchir longuement pour comprendre que s'il n'était pas amoureux de toi, le marquis ne t'aurait point demandée en mariage.

— C'est vrai, murmura la jeune fille. — Enfin, ma fille, reprit madame de Perny, votre mariage est décidé et rien maintenant n'y saurait mettre empêchement. Je n'ai pas besoin, je crois, de vous parler de la soumission et du respect qu'une jeune fille bien élevée doit aux volontés de sa mère.

Il demande si, les employés des services spéciaux ont participé à ces distributions de gratification.

M. le docteur Gailleton. — Les gratifications ont été accordées de ce qu'il résulte de la délibération du Conseil. Il explique que dans les mairies, au cours de l'année des employés absents ou supprimés ont été suppléés par les employés en activité, il y a donc eu du travail en plus à la charge de ces employés, il fallait bien les payer de ce travail.

Quant aux services spéciaux des gratifications ont été données à quelques-uns, les services qui à ce jour n'ont rien reçu, recevront à leur tour.

M. Bessières, tout en soutenant qu'il vaudrait mieux augmenter les appointements que donner des gratifications; se déclare néanmoins satisfait des explications fournies par l'administration.

— Impasse Goussier. — Echange de terrains entre la ville de Lyon et M. Krusly. — Rapporteur, M. Grinand. — Adopté.

— Terrains de la Vitrolerie. — Instance Jacquier dit Duclot, jugement du tribunal civil. Acte donné à l'administration. — Rapporteur, M. Grinand. — Adopté.

— Cie Chemins de fer P. L. M. — Vou du Conseil municipal de Lyon pour la création d'une station de voyageurs sur la ligne de Genève, entre la gare de la Part-Dieu et la gare de Monplaisir.

Ce vote a été rejeté par l'administration supérieure. Acte a été donné à M. le Maire. — Rapporteur, M. Grinand. — Adopté.

— Comptabilité annexée au budget de Lyon. — Budget de 1882. — Rapporteur, M. Minard. — Adopté.

M. le docteur Gailleton en ce qui concerne le monument Ampère, l'administration présentera au Conseil un rapport dans une prochaine séance.

M. Bessières réclame sur sa proposition faite à la dernière séance, laquelle avait pour but de faire procéder aux élections pour le remplacement des conseillers municipaux démissionnaires.

M. le docteur Gailleton, répond qu'il se voit tout disposé à donner satisfaction à M. Bessières, mais pour cela il faudrait des démissionnaires, hors; M. le Maire déclare qu'à ce jour il n'a reçu aucune démission.

La séance est levée à 9 h. 35.

J. JAVOT, Conseiller municipal.

THÉÂTRES

LE COURRIER DE LYON

Un drame populaire, émouvant, toujours applaudi.

Qui ne connaît le Courrier de Lyon, qui n'a vu jouer ce grand drame judiciaire, il est donc inutile d'en rappeler les diverses scènes, d'en retracer l'intrigue, nous ne nous occuperons que de signaler les deux départs qui avaient lieu hier. MM. Bouyer et Frumence sous-bisaient leur deuxième épreuve.

M. Bouyer qui remplissait les deux rôles de Dubosc et Lesurque a obtenu un très grand succès; d'un superbe organe, possédant un jeu énergique et bien calculé, il a produit de très grands effets d'ama-tiques, surtout au quatrième acte où il a rappelé.

L'admission de M. Bouyer est considérée dès aujourd'hui non seulement comme certaine, mais encore sera acclamée.

M. Frumence, père de Lesurque, a été fort convenable. Il a été rappelé au quatrième acte avec M. Bouyer. C'est encore une admission certaine.

Les autres interprètes ont à peu près tous été à la hauteur de leur rôle. M. James cependant a eu quelquefois le tort d'exagérer ses effets.

Mmes Carina et Andrin n'ont mérité que des éloges.

Cette reprise, en somme, a été un petit succès; il est malheureux qu'elle ait eu lieu devant une demi-salle; les amateurs de drame fréquentent peu le théâtre les jours de semaine, il n'y a donc pas lieu de s'étonner du peu d'empressement du public à cette occasion.

J. DAVERNY.

EDEN-THÉÂTRE A DELILLE

Le grand succès de l'ingénieur prestidigitateur Nuvbon continue son répertoire de physique qui est inépuisable.

Les tableaux fantasmagoriques produisent toujours le plus grand effet et on ne se lasse pas de contempler et d'applaudir toutes les merveilles que le savant américain nous montre chaque soir.

MÉNAGERIE ZOOLOGIQUE

Cette belle collection zoologique attire toujours une foule énorme de visiteurs et les représentations qui sont données tous

les soirs par le célèbre compteur sont en de ces émotions que procurent les exercices terribles que M. Didel fait exécuter à ses redoutables pensionnaires, qui ne sont pas très dociles, se révoltent souvent, et nécessitent le travail ordonné que contraignent par la volonté de fer du maître qui ne les ménage pas.

SPECTACLES DU 25 JANVIER 1882

Grand-Théâtre

7 h. 1/2. — Le Prophète, grand opéra.

Théâtre des Célestins

7 h. 3/4. — L'Écureuil, comédie vaudeville.

Odette, comédie nouvelle en 4 actes.

OBSERVATOIRE DE LYON

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 24 janvier

10 heures 30 du matin.

L'altitude de la couche de vapeurs qui s'étend au dessus de Lyon, a diminué depuis hier; en effet, au Parc, la surface supérieure du brouillard n'est ce matin, qu'une vingtaine de mètres du sol, et d'autre côté, le soleil brille dans un ciel très clair au Mont-Verdun; aussi le thermomètre est-il dans cette dernière station (plus 0,3 à 7 heures du matin), et à Lyon (5,6).

La température moyenne diurne est un peu élevée hier; le thermomètre a maxima placé sur le gazon a atteint plus 4,0 au Parc.

Temps probable: Brumeux et froid.

Vu et approuvé: Le directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

NOUVEAU SUICIDE

Depuis quelques jours une véritable épidémie de suicides sévit sur notre ville.

Dans la matinée d'hier, encore, vers 5 heures 1/2, M. Grobel, maître d'hôtel, grande rue St-Clair, n° 60, en pénétrant dans son écurie, se trouva brusquement en présence d'un terrible spectacle.

Un corps d'homme, inerte et déjà glacé par le froid de la mort se balançait dans le vide.

M. Grobel s'empressa de couper la corde et d'appeler du secours, mais tous les efforts tentés pour rappeler ce malheureux à la vie, demeurèrent infructueux.

Le commissaire de police du quartier, prévenu aussitôt, s'est rendu sur les lieux et a procédé aux premières constatations.

Dans les poches du pantalon, on a trouvé un calepin renfermant des lettres de voiture, un couteau et une somme de 1 fr. 40 en monnaie de billon.

Le cadavre a été reconnu pour être celui d'un nommé Pierre Navel, âgé de 47 ans, camionneur au service de M. Gavand, entrepreneur de messageries, demeurant grande rue St-Clair, 129.

Ce malheureux, à la suite d'une chute qui lui avait laissé quelques infirmités, avait, plusieurs fois déjà manifesté l'intention d'en finir avec la vie.

Il laisse une veuve et trois enfants en bas-âge.

Sur la demande de cette dernière, trop pauvre pour supporter les frais d'inhumation, le corps a été transporté à la Morgue de Caluire.

Ce triste événement a produit, dans le quartier St-Clair, une émotion profonde.

CHRONIQUE

Nous avons annoncé, hier, le décès de Emile Goyne, avocat, mort jeune encore, car il avait à peine 55 ans.

Le convoi partira du domicile mortuaire, place de la Trinité, 16, à 1 heure 3/4.

Goyne est mort en libre-penseur. Les derniers jours de sa vie, ont été marqués par un fait caractéristique.

La gent clericale lyonnaise assis-géait littéralement son domicile. Ce n'était qu'allées et venues de robes noires allant frapper à la porte du malade et cherchant tous les prétextes pour pénétrer jusqu'à lui.

Malgré sa jeunesse elle avait beaucoup de bon sens, et une grande intuition suppléait à son inexpérience. Elle n'eut pas de peine à découvrir que ce mari, qu'on lui avait en quelque sorte imposé, possédait les plus remarquables qualités du cœur et de l'esprit. Du reste, chaque jour elle faisait de nouvelles observations favorables au mari qui et lui trouvait une nouvelle perfection.

Durant leur voyage, toujours respectueux et tendre et empressé à lui plaire, le mari se montra d'une courtoisie parfaite, et eut pour elle des soins et des attentions d'une délicatesse exquisite.

Alors elle comprit qu'elle était véritablement aimée. Elle sentit son cœur s'inonder d'une joie ineffable et il lui sembla que tout rayonnait en elle. C'était comme si elle venait d'être éclairée subitement par un jour nouveau. L'amour se révélait à elle avec tout ce qu'il a de bon, de pur, de délicieux et de grand.

Après avoir été servée des caresses de sa mère et de son frère, après avoir été obligée de refouler au fond de son cœur ces élan de tendresse et d'étoffer en elle ce besoin d'affection qu'ont tous les êtres, se savoir enfin aimée comme jeune fille, elle l'avait si souvent rêvé, c'était voir s'ouvrir le ciel!

(A suivre)

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

LES DEUX MÈRES

PAR

Emile RICHEBOURG

PREMIÈRE PARTIE

CONDAMNÉ A MORT

(Suite.)

Mathilde allait devenir, à son insu, de la part de sa mère et de son frère, mais sans qu'ils y eussent jamais songé peut-être avant que Sosthène eût rencontré le marquis de Coulange, l'objet d'une spéculation odieuse.

Le lendemain de la demande du marquis, madame de Perny alla chercher sa fille au pensionnat.

Mathilde apprit avec un grand étonnement, mais sans joie, qu'elle venait de sortir de sa pension pour n'y plus rentrer.

Le soir même, en présence de son frère, madame de Perny lui dit:

— Ma fille, je ne veux pas attendre à demain pour vous parler d'un bonheur inespéré qui nous arrive. Il s'agit d'une chose importante et très sérieuse où vous êtes la première intéressée.

La jeune fille ouvrit de grands yeux étonnés.

— Ma fille, continue madame de Perny. M. le marquis de Coulanges

nous fait l'honneur de vous demander en mariage.

La jeune fille rougit subitement et ses yeux se fixèrent à ses pieds.</

Mme Gojne avait beau leur dire que son mari lui avait défendu de les laisser entrer et qu'elle tenait à faire respecter sa volonté, ils ne se décourageaient pas et revenaient sans cesse à la charge.

Le curé de Saint-Jean, voyant que ces vicaires ne pouvaient prendre cette forteresse, se présenta lui-même flanqué de son bedeau, et se disant porteur de grâces particulières, pour le malade, de la part du grand vicaire, mais il ne fut pas plus heureux qu'eux. M^{me} Gojne eut la fermeté de l'écouter comme les autres.

M^{me} Gojne, lui ayant dit que son mari n'avait jamais fait que du bien et était un parfait honnête homme, que par conséquent il n'avait pas besoin de leur ministère; le curé lui répondit que cela ne suffisait pas pour aller au paradis.

Société d'Anthropologie
La première conférence donnée par cette société, aura lieu vendredi prochain, 27 janvier, à huit heures précises du soir, à la Faculté de médecine, rue de la Barre.

Le conférencier, M. le docteur Lacasagne, professeur de médecine légale, traitera : *De l'homme criminel comparé à l'homme primitif.*

Nouveau scandale
Histoire vraie : Un jeune père capucin, fort bien tourné ma foi, victime des dernières expulsions, se voyant réduit à une profonde misère, allait frapper récemment à la porte d'une de ses pénitentes plus fidèles, Mme la comtesse V. de V..., laquelle, entre parenthèses, possède plusieurs millions.

Celle-ci le reçut avec d'autant plus de joie qu'elle avait conçu depuis longtemps pour lui une profonde affection. On devine facilement ce qui s'ensuivit.

Dès lors, la situation de fortune du bon père changea du tout au tout. Ses poches, jadis vides, s'emplit bientôt de louis d'or, qu'il dissipait avec une prodigalité vertigineuse.

Société une carte d'entrée spéciale; cette carte sera exclusivement et strictement personnelle; elle devra être revêtue de la signature du porteur et ne pourra servir que pour les jours payants.

MM. les ecclésiastiques et MM. les officiers en uniforme seront admis les vendredis et les samedis.

Les souscriptions sont reçues au Secrétariat du Palais-des-Arts. On entrera à l'Exposition par la grande porte des Facultés, rue de l'Hôtel-de-Ville, palais St-Pierre.

Lyon troisième ville de France
Grâce à l'ingénieur recensement opéré dans notre ville, recensement qui a donné lieu à des réclamations si nombreuses, que notre journal ne suffirait pas à les enregistrer, Lyon n'occupe plus désormais que le troisième rang parmi les villes de France.

Le dernier recensement fait à Marseille donne en effet un total de 354,344 habitants. Sa population dépasserait donc la nôtre de près de 20,000 habitants.

Ce chiffre énorme nous permet de croire que l'on a probablement compté à Marseille, les habitants oubliés à Lyon.

Nous apprenons que le ministre des arts a favorablement accueilli la demande d'un artiste, M. Vaudez, tendant à la séparation, en deux enseignements distincts, de la gravure sur pierre d'avec la gravure sur médailles.

Désormais la glyptique aura ses concours particuliers, et cet art, jusqu'ici négligé, prendra comme les autres sa place au soleil.

Un nombre rassemblement s'était formé sur le théâtre de l'accident, et la circulation a été interrompue pendant quelques minutes.

DRAME DE LA MISÈRE. — Un ouvrier sans travail, le nommé Auguste B..., âgé de 42 ans, demeurant rue du Bourbonnais, a été trouvé malade et mourant de faim sur la voie publique, dans la journée d'avant-hier.

Ce malheureux a été transporté, par les soins de quelques passants, à l'Hôtel-Dieu, où il a été admis d'urgence.

COMMUNICATIONS
CERCLE D'ÉTUDES SOCIALES (place de la Croix-Rouge). — Samedi, 28 janvier 1882, conférence par le citoyen Mariens Moyret. La question des eaux de Lyon, au point de vue de l'industrie lyonnaise.

SOU DES ÉCOLES. — Le Conseil d'administration du Sou des Ecoles du 6^e arrondissement, convoque tous les administrateurs du sou de tous les arrondissements à l'entretènement annuel civil du citoyen Emile Gojne, ancien membre et fondateur du Sou, qui aura lieu mercredi, le 25 courant, à 4 h. 3/4, place de la Trinité, 16, pour se rendre à Loyasse.

SAMEDI, 23 COURANT, grand assaut de chant à la salle de la Perle, place de la Croix-Rouge, avec le concours de nos amis MM. Millon, Nemoz, Bernel, Saunier, Durand, Barond, Tron et Pradel.

BOURSE DE PARIS
Du 24 janvier 1882

3 0/0 Franc..	82 45	Union génér.	1200 ..
3 0/0 Amort.	82 40	Credit de Fr.	400 ..
3 0/0 1881 am.	82 40	Foncierslyon	400 ..
3 0/0 Id. n.	82 40	Banque otto.	740 ..
5 0/0 Franc.	113 50	Banq. autric.	600 ..
5 0/0 Italien.	86 ..	Banq. hongr.	469 ..
3 0/0 Esp. ex.	86 ..	Autrichien.	615 ..
5 0/0 Turc.	86 ..	Lombard.	267 ..
5 0/0 Egypt.	77 ..	Saragosse.	500 ..
B. de France	5200 ..	Nord-d'Esp.	610 ..
Creditfoncier	1580 ..	Suez.	2100 ..
Credit mobil.	815 ..	Paris-L.M.	1680 ..
Creditlyonn.	815 ..	Consolidés.	400 1/4
Mobilier esp.	815 ..		

BOURSE DE LYON
Du 24 janvier 1882

3 0/0 Franc..	82 40	Suez.	2100 ..
3 0/0 Amort.	82 40	Foncierslyon.	400 ..
3 0/0 1881 am.	82 40	Vil. Paris 69.	400 ..
3 0/0 Id. n.	82 40	Vil. Paris 75.	400 ..
5 0/0 Franc.	114 ..	Rhône-et-L.	550 ..
5 0/0 Italien.	86 ..	Croix-Rouge.	550 ..
3 0/0 Esp. ex.	86 ..	Domb. S.-E.	600 ..
5 0/0 Turc.	86 ..	Gaz de Lyon.	440 ..
5 0/0 Egypt.	77 ..	Gaz de St-E.	440 ..
B. de France	5200 ..	L'Horine.	610 ..
Creditfoncier	1580 ..	L. Creusot.	1500 ..
Credit mobil.	815 ..	Acier. Marin.	610 ..
Creditlyonn.	815 ..	Mines Loire.	600 ..
Mobilier esp.	815 ..	Montrambert.	865 ..
		St-Etienne.	245 ..
		Rive-de-Gior.	60 ..
		Roche-Firm.	60 ..
		Cie Abattoirs.	60 ..

DÉPARTEMENTS
RHONE
Saint-Mamert. — Dans la nuit du 19 décembre dernier, un malheureux resté inconnu, s'est introduit par une fenêtre, en occupant une vitre, dans l'appartement occupé par Mme veuve Béliard, rentière dans cette commune.

Cet audacieux voleur s'est emparé d'une somme de deux cents francs en argent, renfermée dans le tiroir d'une armoire et d'un portefeuille contenant divers papiers de famille et deux débits souscrits par des débiteurs de Mme Béliard.

La gendarmerie de Monsols a commencé des recherches qui n'ont donné jusqu'à présent aucun résultat.

LOIRE
Il ne se passe guère de jour sans qu'un ou plusieurs restaurateurs soient victimes d'escrocs dont l'appât est d'autant plus

vigoureux que leur gousset est moins garni.

Le sieur Bouchard, aubergiste, rue Neuve, 27, en a fait l'expérience hier. Les nommés Firmin Grange, âgé de 18 ans et Georges Bourgeois, âgé de 19 ans, ont fait chez lui une dépense de 4 fr., puis, ont demandé l'addition.

Or, ce n'était qu'une frime pour éloigner le garçon; aussi, dès que celui-ci eut tourné les talons, nos dineurs détalèrent néanmoins.

François Grange, trop bien lesté sans doute et moins lesté que son camarade, s'est laissé pincer et va se trouver réduit au régime des haricots de l'administration pénitentiaire.

LES VICTIMES DU TRAVAIL
Un douloureux accident est arrivé samedi à l'usine Barroin. Le sieur Henri Pualet, âgé de 30 ans, demeurant rue de Lyon, 47, a eu la main gauche prise dans l'engrenage d'une machine à forer et a été grièvement blessé.

On espère cependant que l'amputation du pouce sera seule nécessaire.

Un ouvrier mineur, François Noir, employé au puits Camille, a été atteint, dans l'après-midi d'hier, par une benne remplie de matériaux lancée par un camarade imprudent sur un plan incliné, et a eu la jambe gauche fracturée.

Ce malheureux est âgé de 30 ans; il est marié et père d'un enfant; il a été transporté à l'hôpital.

SOU DES ÉCOLES
Collecte faite à l'entretènement civil du citoyen Blachon, au cimetière Valbenoite, 24 fr. 35.

ISÈRE
MUSÉE DE PEINTURE
Grenoble. — Notre musée vient d'enrichir d'un don de M. Lyonce Mesnard, notre honorable compatriote.

Ce généreux donateur vient d'adresser une toile et quatre dessins, savoir : *Une tête d'enfant, toile par F.-H. Drouais (Ecole française); Un marin, aquarelle par Gros; Un rabbin, plume et bistre, par Rembrandt;*

Entrée des Français à Venise en 1797, lavis à la sépia, par Boileur d'Albe; Une audience correctionnelle, pochade à la plume, par Prosper Mérimée.

LYCÉE
Par arrêté ministériel, M. Mondet, maître répétiteur (1^{re} classe) au lycée de Grenoble est nommé surveillant général (3^e classe) au même lycée.

FABRIQUES PAROISSIALES
Notre député, M. Bovier-Lapierre, l'un des collaborateurs de la proposition déposée par M. Lefebvre sur la liberté des inhumations, se propose d'appuyer énergiquement cet excellent projet de loi.

DROME
Romans. — La grève de piqueuses en bottines de Romans et de Bourg-d'Épéage est terminée.

La maison Anguste a signé le tarif présenté par la chambre syndicale au bénéfice de ces dames.

Toutes les ouvrières peuvent reprendre leur travail.

Une collecte, faite au bal des vigneron, au profit du Sou des Ecoles lyonnaises de Romans, a produit la somme de 18 fr.

La chambre syndicale de Dames et Demoiselles remercie infiniment pour les collectes faites par les coupeurs, cloueurs et piqueuses, ainsi que tout le personnel de madame veuve Guillot et Grenier, qui a produit la somme de 63 fr. 60, ainsi que pour les collectes faites par les coupeurs, cloueurs et piqueuses et tout le personnel de la maison la *Fraternelle*, qui a produit la somme de 23 fr. 40.

Four la commission :
La secrétaire, ROUSSET.

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 31 janvier de vouloir bien le renouveler avant cette date s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

DERNIÈRE HEURE
LA CRISE MINISTÉRIELLE
Paris, 24 janvier.

Jedi le ministère soutiendra son projet de réformes faisant de l'acceptation ou du refus par la Chambre une question de cabinet.

Si M. Gambetta est renversé, chaque ministre, au cours de la session, présentera, comme député, ce projet élaboré comme ministre.

L'EXPÉDITION TUNISIENNE
Paris, 24 janvier.
Prochainement sera demandé un vote de dix millions pour les frais de l'expédition tunisienne du 1^{er} janvier au 1^{er} avril.

DISCOURS DE M. DE BISMARCK
Berlin, 24 janvier.
M. de Bismarck a prononcé au Reichstag un discours affirmant l'autorité absolue de l'empereur.

La théorie du « roi régnant et ne gouvernant pas » n'est pas vraie, a-t-il dit. Les ministres servent d'instruments dociles pour les compromis entre les représentants et le pays.

L'empereur Guillaume ne couvre pas les ministres, mais eux couvrent l'empereur qui peut être visé par la discussion.

La discussion a été très vive, le chancelier très véhément.

LA LIGUE AGRICOLE
Londres, 24 janvier.
Une délégation irlandaise a remis au vice-roi une demande tendant à la sortie de prison de M. Parnell et des autres détenus. Il a répondu qu'il ne pouvait pas accéder à un semblable désir dans les circonstances actuelles.

BOURSE DU BOULEVARD
PARIS — Mardi 24 janvier, 11 h. soir.

3 0/0 ..	Rio, 610 ..
5 0/0, 43 45 ..	Union ancien ..
5 0/0, 43 45 ..	— nouvel.
Altién.,	Alpine, 144 ..
Turc, 12 ..	Chemins turcs, ...
Extérieure, 28 1/2 ..	Lombard-Bank, ...
Intérieure,	Lombards,
Egyptienne, 320 ..	Lang-Lond.,
Banque otto., 740 ..	Consolidés,
Algérie,	Credit lyonn., 820 ..
Russe,	

Tribune publique
Le Réveil lyonnais étant absolument indépendant, notre tribune publique est ouverte à tous les documents républicains. Mais, il va sans dire, que cela n'engage en rien la ligne politique du journal.

Syndicat des mécaniciens et chaudronniers en cuivre
Aux Chambres syndicales des mécaniciens et chaudronniers en cuivre et aux ouvriers de ces corporations.

Chers collègues,
Les ouvriers mécaniciens et chaudronniers en cuivre de Lyon ont arrêté avec l'association des patrons du département du Rhône un règlement du travail qui est exécutoire depuis le 1^{er} décembre 1881.

Seule la maison Chevallier et Grenier parmi toutes les maisons de Lyon a refusé d'accepter la loi commune et cela pour des raisons de spéculations commerciales, afin de pouvoir invoquer un cas de force majeure qu'elle cherche à se créer à notre détriment, ce refus a forcément amené une cessation de travail.

Nous savons que des émissaires sont envoyés dans diverses localités pour y demander des ouvriers en leur faisant de belles promesses, qui certes ne seront pas tenues.

Nous signalons à tous nos collègues ouvriers le piège qui leur est tendu; c'est pour en faire les instruments de notre défaite, c'est pour semer la division parmi nous qu'on les engage à venir à Lyon.

Nous invitons les chambres syndicales, au nom de la solidarité qui nous unit, de prendre toutes les mesures qu'elles jugeront nécessaires pour faire savoir aux ouvriers de nos corporations, que le devoir de chacun de nous est de ne pas aller travailler dans la maison Chevallier et Grenier.

Il est de la plus extrême nécessité que notre règlement soit accepté par cette maison comme il l'est par tous les patrons de Lyon.

La commission du travail :
TISSIER, LACONDAINE, MARDON, CHILLIER, MARTINAT, DESCHAMPS et LEGER.

ENTERREMENTS CIVILS
Demain mercredi 25 courant, à 11 heures trois quarts, auront lieu les funérailles du citoyen

Joseph VAIRET
Le convoi partira du domicile du défunt, cours Bayard, 8, pour se rendre directement au cimetière de Loyasse.

SOUSCRIPTIONS
Sou des Ecoles
Produit a une tombola faite au café Darbon, rue de Vendôme, 74, à la suite d'un assaut de chant, 4 fr. 05 c., versés au trésorier.

Tous les dimanches réunion d'amis et assaut de chant avec le concours de plusieurs artistes, au profit du Sou des Ecoles.

Collecte faite dans le même établissement au bénéfice du Sou des Ecoles laïques, 1 fr. 65 c. versés par le citoyen Imbert entre les mains du trésorier du 6^e arrondissement.

Deniers des écoles
Collecte faite chez M. Messy, café du Nord, place Voltaire, 64, 4 fr. dont 2 fr. pour le Sou des Ecoles et 2 fr. pour le Dernier des Ecoles, versés par M. Seignes.

BULLETTIN OUVRIER
Cochers et Conducteurs. — La Chambre syndicale des cochers et Conducteurs de l'agglomération lyonnaise a l'honneur de convoquer tous les adhérents à une assemblée générale qui aura lieu aujourd'hui mercredi, à 9 heures du soir, chez M. Céliérier, rue Saint-Elisabeth, 108.

Tannerie et corroyerie lyonnaise. — Les membres de la Société de prévoyance sont convoqués en assemblée générale, le dimanche 29 courant, à une heure précise, chez le citoyen Céliérier, rue Saint-Elisabeth, 108.

Vu l'importance de cette réunion, nous avons le sincère espoir que chaque sociétaire soucieux de ses intérêts se fera un devoir d'y assister.

Renouvellement du bureau et de la commission. — Rendement des comptes et nomination d'une commission de vérification des livres. — Questions de prud'homme joint à celle de fédéralisation aux chambres syndicales réunies. — Questions spéciales concernant particulièrement les intérêts de la Société.

Notes. — Les portes seront rigoureusement fermées à deux heures. Tous les sociétaires qui n'auraient pas reçus leurs lettres en trouveront à la porte.

Chambre syndicale des chaudronniers en cuivre. — Les ouvriers de ladite corporation sont invités à assister à une réunion privée qui aura lieu aujourd'hui mercredi, à 8 heures du soir, rue Villeroi, 19, au 2^e.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS
86
SON ALTESSE L'AMOUR
PAR
XAVIER DE MONTÉPIS
DEUXIÈME PARTIE
Le Prince Totor
(Suite.)
Ses souvenirs, arrivant en foule, lui prouvèrent bien vite que le doute à cet égard était impossible; alors le rêve de sa tante se présenta net et distinct à sa mémoire, en même temps qu'un frisson d'épouvante effleurait son épiderme.

lui demandant pardon d'une insulte inconsciente... Elle se souvint de sa pâleur soudaine, au moment où elle lui enjoignait de se retirer... — Elle s'avoua tout bas que son charmant visage exprimait la franchise et la loyauté... Tout à coup elle pâlit à son tour.

Un coup de feu frappé contre la porte. L'enfant tressaillit sur son siège et son cœur cessa de battre. — Qui est là? demanda-t-elle d'une voix émue. — Moi, mam'selle Lucile... vol'concierge.

agent de change! Enfin, vous voilà donc sur la route de la fortune! Vous méritez bien ça! Ma commission est faite, je file... Et la concierge s'envola. La Fauvette, tenant à la main la lettre d'Hector, restait immobile et pensive.

Et c'est demain qu'il se bat! Je comprends, mon Dieu! Je ne comprends que trop! Si je ne l'ai pas vu à l'heure indiquée pour ouvrir cette lettre, c'est qu'il sera mort!

L'œuf unique du baron brilla d'une lueur étrange en lisant les trois lignes écrites sur cette carte. — Monsieur le baron a-t-il des ordres à me donner? demanda le valet.

